

CONCOURS NATIONAL De la SAUCISSE AU MUSCADET GRILLEE MILLESIME 2024

Organisé par la Fédération des Artisans
Charcutiers Traiteurs & Traiteurs de Loire Atlantique

Article 1

La Fédération des Artisans Charcutiers Traiteurs de Loire Atlantique organise le **MERCREDI 21 FEVRIER 2024** le concours National de LA SAUCISSE AU MUSCADET GRILLEE.

Article 2

Ce concours sera ouvert aux Artisans Charcutiers Traiteurs et Bouchers Charcutiers inscrits au Registre des Métiers.

Article 3

Les participants devront certifier sur l'honneur que le produit présenté est bien de leur fabrication et qu'il correspond AU CODE DES USAGES.

Article 4

Les candidats devront adresser leur inscription à la

F.A.C.T 44 - 10 rue de la Jalousie - 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE – Tél : 02.51.85.08.66

pour le **Mardi 13 Février 2023**, au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Article 5

Les droits d'inscription sont fixés à 38 €, somme que les candidats devront obligatoirement joindre, par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la FACT 44 à leur bulletin d'engagement. L'inscription ne pourra être enregistrée à défaut de paiement.

Les droits versés resteront acquis dans tous les cas à la FACT 44.

Article 6

La Fédération des Artisans Charcutiers Traiteurs de Loire Atlantique ne saurait être tenue pour responsable des empêchements au déroulement du concours résultant d'un cas fortuit ou de force majeure.

Article 7

Les candidats devront faire parvenir ou déposer leurs produits, aux adresses suivantes :

- FACT 44 – 10 rue de la Jalousie – 44980 STE LUCE SUR LOIRE – Tél : 02 51 85 08 66

- **3 GROSSES SAUCISSES FRAICHES AU MUSCADET (Menu de porc et sans herbes)**
- **3 GROSSES SAUCISSES AU MUSCADET GRILLEES AU PREALABLE PAR LE CANDIDAT.**

(Pour la dégustation par le jury, elles seront remises en température au four mixte 70°, et non recuites).

A la réception, elles seront entreposées dans les meilleures conditions.

Les produits devront être emballés de telle sorte qu'ils ne puissent s'altérer durant leur acheminement.

Article 8

La date limite de réception des saucisses est fixée au **Mercredi 21 Février 2024 à 12h.**

Article 9

Les candidats devront joindre à leur envoi sous enveloppe : Nom / Prénom (en lettre d'imprimerie) - adresse et numéro de téléphone. Le tout sous pli cacheté, sans signe extérieur.

Et y apposer les étiquettes correspondant à ce concours.

Article 10

Un jury sera constitué. Il comprendra des professionnels des métiers de bouche, des viticulteurs et des consommateurs.

Article 11

Le jury se réunira le **Mercredi 21 Février 2024**, ses décisions sont sans appel. Le fait de l'engagement d'un candidat au concours l'oblige à respecter ce règlement.

Article 12

La presse régionale et nationale se fera l'écho de cette manifestation. Les lauréats autorisent les organisateurs à divulguer le palmarès.

Article 13

Les 5 premiers lauréats seront prévenus par MAIL, sur FACEBOOK www.facebook.com/FACT44/ et LE SITE INTERNET <https://www.charcutiertraiteur44.fr/> .

Les lauréats s'engagent à commercialiser ce produit primé durant l'année.

Article 14

La remise des prix aura lieu **LUNDI 8 AVRIL 2024** dans le cadre de notre Assemblée Générale à l'URMA à Sainte Luce sur Loire.

Les lauréats se verront alors attribuer diplômes et récompenses dans l'amphithéâtre.

Article 15

Chaque professionnel lauréat devra impérativement se présenter en veste de travail.

Les membres de la FACT44 seront très honorés de votre participation à ce concours.

P-J : Bulletin d'inscription